



Achat d un bien sous hypothèque

Par **nathalie971**, le **20/06/2016** à **02:54**

Bonjour Maitre

Je suis actuellement engagée dans l'achat d'un appartement à 150 000 euros.
6 jours avant la date de signature finale, j'ai été informée par le notaire que le bien est sous hypothèque de 300 000 Euros soit le double du prix de l'appartement.

Le dossier du prêt bancaire ayant été finalisé en amont, les fonds ont déjà été virés chez le notaire.

A ce jour, soit un mois après la date initiale de signature, je suis toujours en attente de la finalisation de la vente.

Cette situation me pose plusieurs problèmes :

- . j ai remis l'appart que je louais avant l'achat
- . les échéances du prêt ont commencées; je ne peut pas m'engager dans le paiement d un loyer en plus

En somme je paie déjà pour un bien dont je ne peut pas disposer. J ai envoyé un courrier au notaire, à l'agence immo et à la banque pour reprendre les faits et donner mon délais limite d'attente.

Mes questions sont les suivantes:

- .Combien de temps cela peut t il prendre sachant que j'attends depuis déjà un mois
- . si je décide d annuler la vente, vers qui je peut me retourner pour me dédommager: le vendeur ou l'agence?
- .l'agence immobilière ne devait elle pas être au courant de l'hypothèque en amont?

je vous remercie des réponses que vous m apporterez